

# LA SIGNALISATION DES GIRATOIRES ET DES CHAUSSEES SURELEVEES

*A. JANATI IDRISSE, Chef de la DEESR*

## INTRODUCTION

Depuis longtemps, l'usager de la route a pris l'habitude d'avoir la priorité en s'engageant dans un giratoire (priorité à droite). Aujourd'hui, malgré que la priorité soit donnée à l'anneau, certains usagers continuent de garder leur ancienne habitude à cause peut être de l'absence d'une signalisation (verticale et horizontale) adaptée à ce type d'infrastructure. Le problème se pose également au niveau des chaussées surélevées tels que les ralentisseurs, les coussins et les plateaux pour lesquels l'usager n'est pas encore habitué.

## I- SIGNALISATION DES GIRATOIRES

- **La signalisation avancée** est constituée par le panneau triangulaire suivant indiquant le carrefour à sens giratoire, implanté à 30 m (ou 150 m en rase campagne) du giratoire.



- **La signalisation de position** est placée aux abords immédiats du giratoire et qui peut comprendre :

- Le panneau « Cédez le passage »



- Le panneau de type 336 désignant Sens giratoire obligatoire

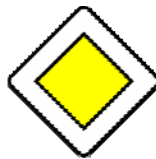


Les panneaux précédents peuvent être montés sur le même support. Le support peut être implanté à droite de la voie et/ou à gauche sur le terre plein central.

- Le panneau (obligation de tourner à droite avant le panneau) implanté sur l'îlot du giratoire.



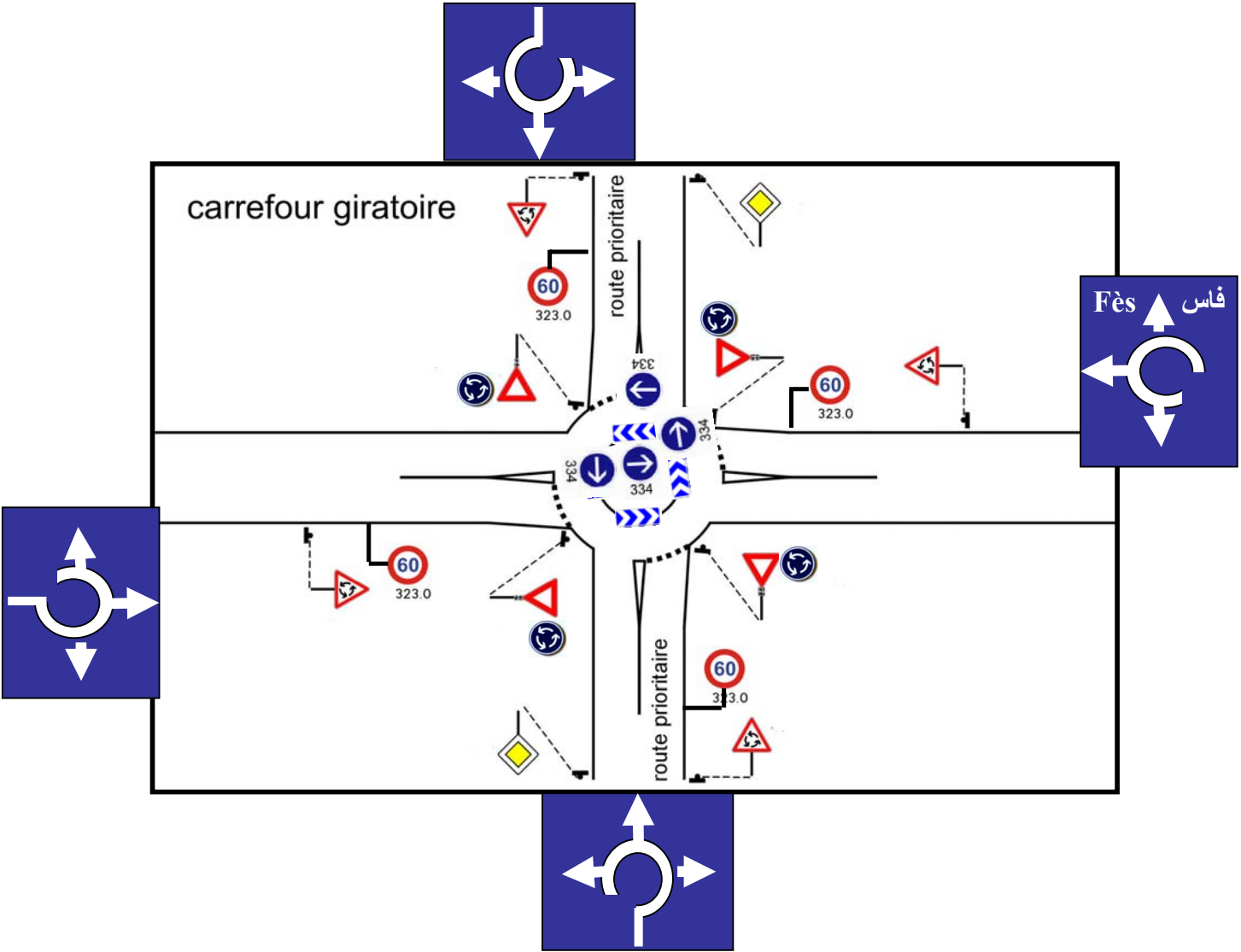
- **Après le giratoire**, un panneau de type 206 est mis en place sur la route prioritaire.



La signalisation horizontale est constituée par la ligne « Cédez le passage ». Elle est constituée par une ligne discontinue de 0,50 m de large comportant des pleins de 0,50 m et des vides de 0,50 m. Elle s'étend sur toute la largeur de la route et marque la limite de la chaussée prioritaire.

**Signalisation d'un giratoire**





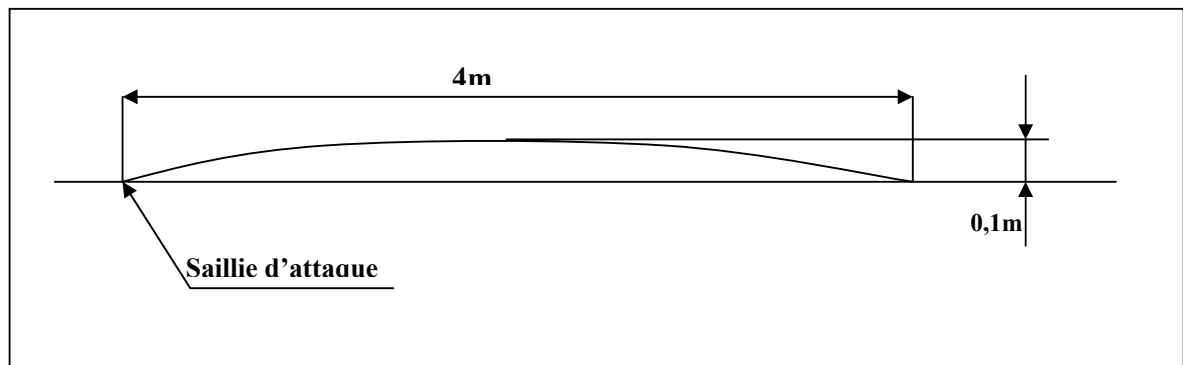
## II - LA SIGNALISATION DES CHAUSSEES SURELEVEES

### 1- Les ralentisseurs

Les ralentisseurs routiers sont des ouvrages de forme circulaire (ralentisseurs de type dos d'âne) ou trapézoïdale convexe aménagée sur la chaussée.

#### ***Ralentisseur de type dos d'âne :***

Le profil en long du ralentisseur de type dos d'âne est de forme circulaire. Il dispose d'une hauteur de 10 cm et d'une longueur de 4 m et une saillie d'attaque du dos d'âne  $\leq 0,5$  cm.



**Profil en long du ralentisseur de type dos d'âne**

Signalisation verticale

- **Signalisation avancée :**



**Ralentisseur de type dos d'âne**

- **Signalisation de position :**

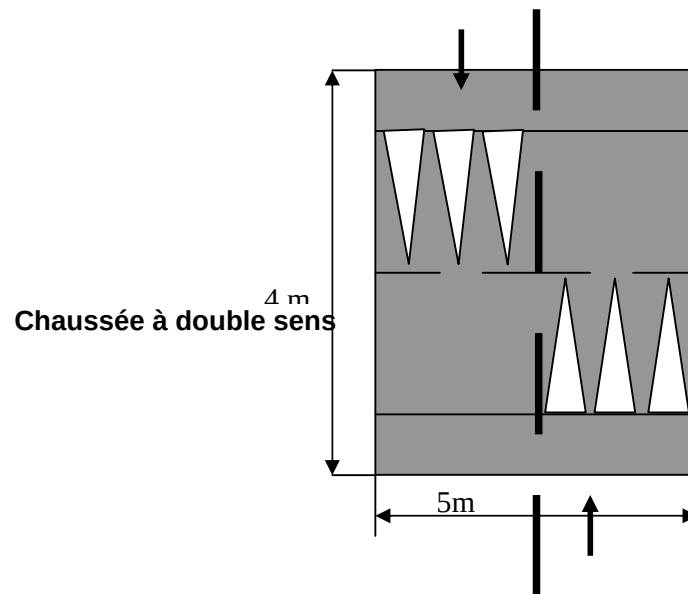


**Surélévation de chaussée**

Signalisation horizontale

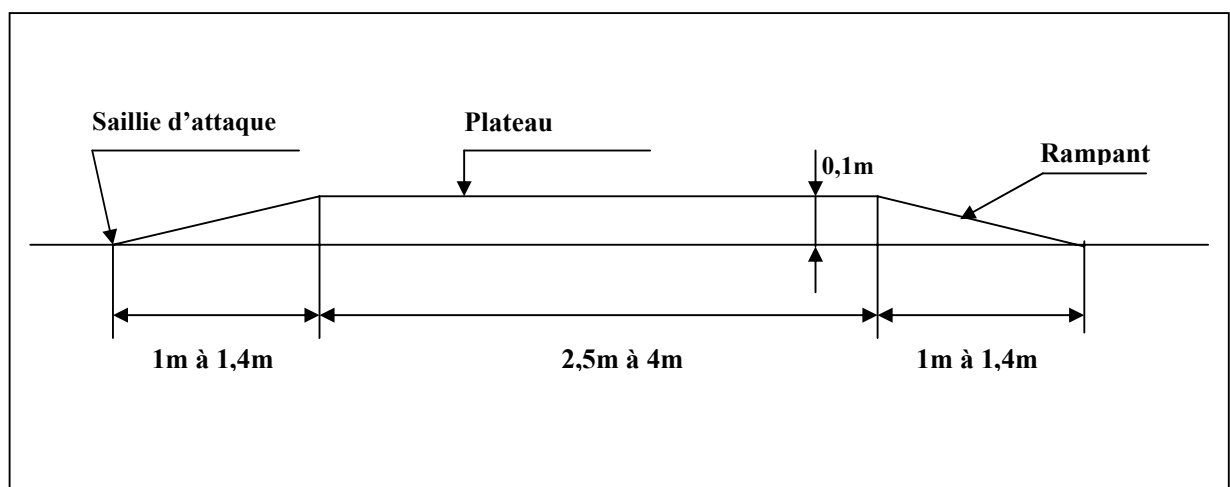
Le marquage est constitué de trois triangles blancs réalisés sur la partie montante du dos d'âne. La base du triangle est de 70 cm, sa hauteur est de 2 m.

Lorsque la chaussée est bidirectionnelle, il convient de matérialiser au droit des dos d'âne une ligne axiale discontinue sur une dizaine de mètres de chaque côté.



#### ***Ralentisseur de type trapézoïdal :***

Le profil en long du ralentisseur de type trapézoïdal dispose d'une pente de 7 à 10 %, d'une hauteur de 10 cm et d'une longueur de plateau comprise entre 2,50 m et 4m.



**Profil en long du ralentisseur de type trapézoïdal**

Signalisation verticale

- Signalisation avancée :



Passage pour piétons

- Signalisation de position :

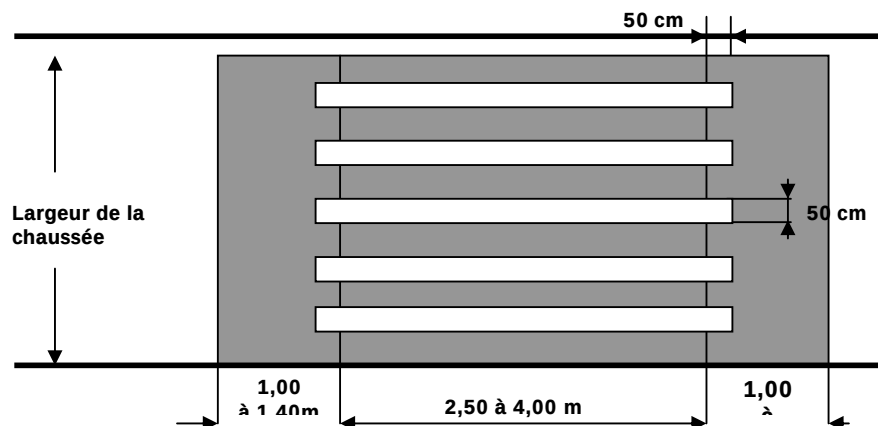


Passage pour piétons  
Surélévation de chaussée

Signalisation horizontale

Le marquage est constitué de bandes blanches sur le plateau supérieur (passage pour piétons), elles débordent de 50 cm sur le rampant de chaque côté. Il ne prévoit pas de marquage de triangle blanc. Il ne faut pas prévoir un marquage constitué de trois triangles blancs.

Ces ralentisseurs comportent obligatoirement un passage zébré pour piétons.



## Ralentisseur de type trapézoïdal



### 2 - Les coussins dits aussi berlinois

La ville de Berlin, en Allemagne, qui a classé 70% des ses voies en zone 30 (zone de vitesse limitée à 30 km/h) est à l'origine d'une innovation très utilisée dans certaines villes françaises « le coussin » dit berlinois.

C'est un dispositif en surélévation mais à la différence des ralentisseurs, il ne recouvre qu'une partie de la chaussée. Il offre des qualités particulières :

- de par sa configuration, il n'inciterait pas le conducteur à reprendre de la vitesse après son franchissement et réduirait les nuisances sonores par rapport au dos d'âne
- le cycliste n'est pas gêné dans son cheminement puisque la chaussée latérale est libre d'obstacle
- l'autobus, de par son empattement plu large, le franchit très facilement.

Le coussin dispose des dimensions suivantes :

Largeur au sol comprise entre 1,75 m et 1,90 m

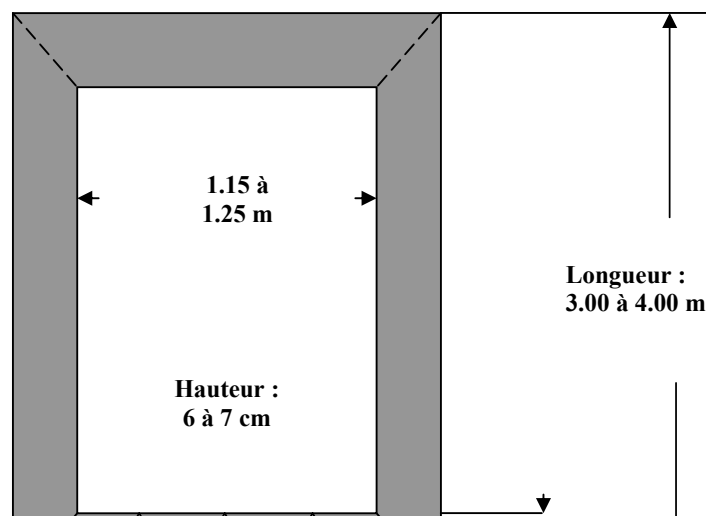
Largeur du plateau supérieur entre 1,15 m et 1,25 m

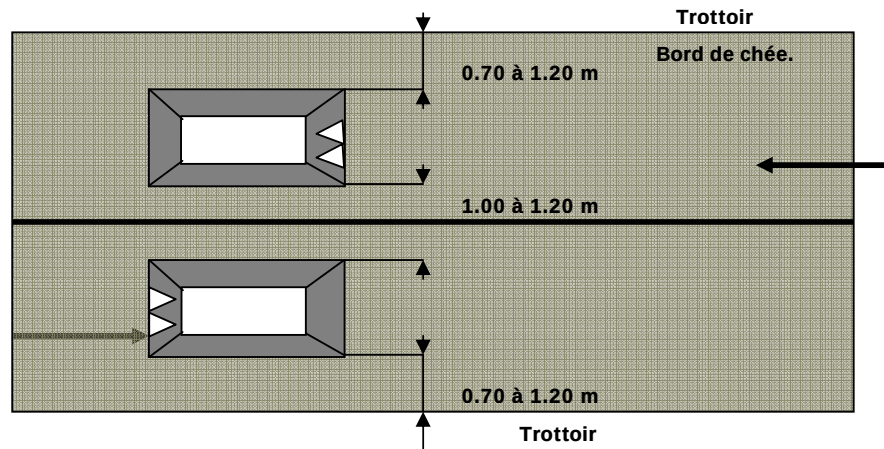
Largeur des rampants latéraux de 30 cm à 35 cm

Largeur des rampants avant et arrière de 45 cm à 50 cm

Longueur totale variable entre 3 et 4 m

Hauteur comprise entre 6 et 7 cm





Signalisation verticale

- **Signalisation avancée :**



Ralentisseur de type dos d'âne

- **Signalisation de position :**



Surélévation de chaussée

Signalisation horizontale

Le marquage d'un coussin est constitué de trois triangles blancs contigus réalisés sur la partie montante. Les pointes du triangle doivent être dirigés dans le sens de la circulation. La base d'un triangle est de 50 cm, sa hauteur est de 50 cm.



**Coussins**

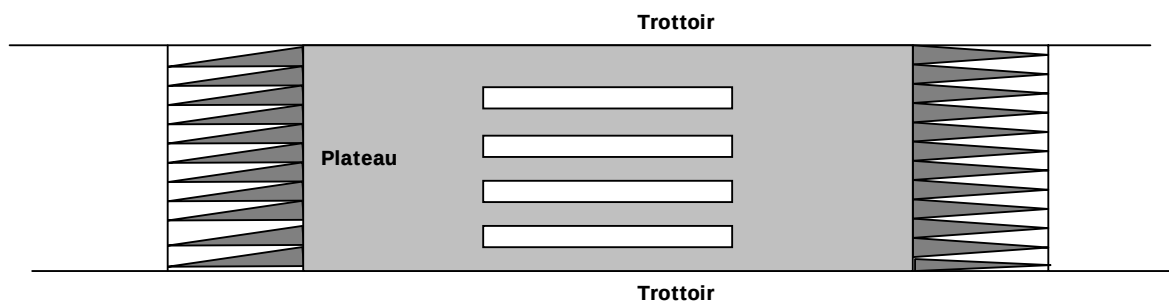


### **3- Les plateaux**

Un plateau est une surélévation de la chaussée qui s'étend sur une certaine longueur et en occupe toute la largeur entre bordures de trottoirs (de 10 à 30 m).

Les plateaux présentent les avantages suivants:

- Ils sont moins contraignants que les ralentisseurs
- Ils sont utilisables sur des voies où le trafic est élevé
- Ils peuvent être aménagés sur des voies à 60 km/h avec limitation ponctuelle à 40 km/h.
- Ils peuvent être utilisés sur des voies empruntées par les transports en commun et les poids lourds.



Caractéristiques géométriques :

- Hauteur : celle du trottoir moins 2 cm sans dépasser 15 cm
- Pente des rampants : min 5%, maxi 10%

Il est recommandé de réaliser les rampants et l'ensemble du plateau en matériaux différents de ceux constitutifs de la chaussée.

## Signalisation verticale

- **Signalisation avancée :**



Ralentisseur de type dos d'âne

- **Signalisation de position :**



Surélévation de chaussée

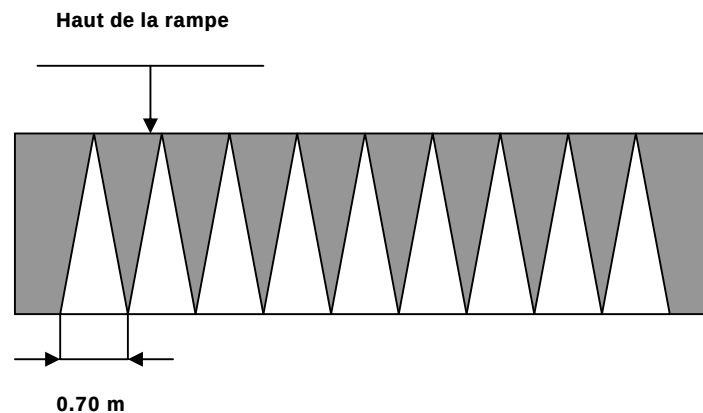


Passage pour

piétons

## Signalisation horizontale

Elle est réalisée par des triangles blancs sur les rampes di plateau, sur toute la largeur de la chaussée. La base du triangle est de 70 cm, sa hauteur est de 2 m.



**Plateaux**



**Références bibliographiques :**

- Les signaux routiers, novembre 2002, édité par la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière de France
- Guide sur le marquage de la chaussée en agglomération, édité par le Centre d'Etudes sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) de France
- Instruction sur la signalisation routière du Maroc
- Site du Ministère de l'Équipement français